



**Pôle Transitions et développement local
Maison du tourisme**

Décision n° 2023-272

Objet : Contrat de cession de droits d'auteur avec Madame Noëlle HERRENSCHMIDT pour l'édition d'une carte de vœux

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'illustration du château de Sceaux réalisée à l'aquarelle par Noëlle HERRENSCHMIDT valorise le patrimoine scéen et permettra de vendre un nouvel article à la Maison du tourisme,

DECIDE d'approuver le contrat de cession de droits d'auteur à signer avec Mme Noëlle HERRENSCHMIDT résidant 35 rue de Bagneux 92330 Sceaux.

PRECISE que les droits d'auteur sont cédés à titre gratuit mais qu'en remerciements le cessionnaire offrira au cédant 100 exemplaires de la carte de vœux réalisée.

Fait à Sceaux, le 10 octobre 2023



Philippe LAURENT